

Aix-en-Provence, le 9 décembre 2011

La DGAC va-t-elle perdre son AAA ?

La crise des dettes souveraines n'en finit plus de secouer la zone euro et plus largement l'économie mondiale.

Sous la pression des agences de notation, les Etats surendettés multiplient les plans d'austérité afin de réduire les déficits publics et tenter de juguler la progression de leur dette.

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'examen du budget de la DGAC pour 2012 a de quoi préoccuper.

1) Budget DGAC 2012 : un endettement qui continue à croître

- L'endettement de la DGAC qui est déjà important (1,2 Md d'euros soit 60% de son budget annuel) va encore augmenter de 5% (+55 M€). En 2012, la DGAC devra rembourser plus de 37 M€ d'intérêts, soit 3 fois l'évolution annuelle de la masse salariale. La facture pourrait encore s'alourdir si la France perd son AAA.

- Malgré les baisses d'effectifs liées à la RGPP (- 960 emplois entre 2007 et 2012), la DGAC est toujours confrontée à un déficit structurel de son budget de près de 100 M€ pour un budget global de 2 Mds €. Non seulement la DGAC n'a aucune capacité d'autofinancement de ses investissements mais en plus elle continue d'emprunter pour payer des dépenses de fonctionnement.

- Par ailleurs, dans le cadre du plan de performance NA 2012/2014 transmis à la Commission européenne en juin 2011 (document qui n'a d'ailleurs pas été transmis ni présenté officiellement aux syndicats), la DGAC s'est engagée à baisser le taux unitaire des redevances NA de 3,6% en 2012 avec une prévision de croissance du trafic de 2,6%. Compte tenu de la récession en cours, cette prévision de trafic paraît bien trop optimiste. La DGAC risque donc d'être « étranglée » financièrement et contrainte à des mesures radicales néfastes pour les personnels.

2) Un plan de désendettement est indispensable : le passage progressif à 100% de TAC dans le budget annexe, une nécessité

Cette situation ne peut plus durer. Il est impératif de prendre des mesures structurelles permettant d'équilibrer le budget et d'amorcer progressivement le désendettement.

Le SNICAC-FO demande au Directeur général d'organiser rapidement une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales pour faire un point précis sur les perspectives budgétaires et sur les pistes envisageables pour rééquilibrer le budget à moyen terme. Ce sujet est essentiel pour les personnels car il détermine leurs conditions de travail à venir.

Parmi les mesures que le SNICAC-FO défend depuis plusieurs années déjà, figure le passage de 80% à 100% de la part de la TAC (Taxe aviation civile) affectée au budget annexe. Cela représente plus de 75 M€ qui permettraient de rééquilibrer le budget.